

Procès-Verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue le 30 janvier 2023 à 19h00  
en vidéoconférence

**1. Validité de l'assemblée - quorum de présence.**

Ce 30 janvier 2023, les copropriétaires de l'immeuble « Empereur » sis à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue Jules César, 118 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulière du syndic, en visioconférence, afin de délibérer sur l'ordre du jour de la convocation datée du 12 janvier 2023.

Après recomptage, il résulte de la feuille de présences signée par les copropriétaires présents et/ou les mandataires, certifiée sincère et véritable par le syndic que :

Sont présents ou valablement représentés le total des propriétaires et/ou quotités suivantes :  
6/6 propriétaires, soit  
1000/1000 des quotités totales de l'immeuble (voir tableau récapitulatif en annexe).

L'assemblée est déclarée valide par le syndic Duponcheele (IPI 101.694) qui ouvre la séance.

**2. Constitution du bureau : nomination du Président et du Secrétaire de l'assemblée.** (formalisme)

L'assemblée s'accorde sur la désignation de Madame [ ] au rôle de présidente d'assemblée.

Le rôle de secrétaire est assumé par le syndic.

**3. Souscription de contrat.** (quorum vote > 50%)

a. Entretien jardin.

Conformément à la demande d'AG 2022/2023, un devis de jardinage a été récolté par Madame [ ]

Ainsi les devis du jardinier [ ] (2022/04) et [ ] (26012023) ont été communiqués antérieurement à la présente assemblée générale.

Après débat, l'assemblée générale vote comme suit en faveur du fournisseur [ ] :

VOTE	% des quotités présentes	NOMS	Quotités
POUR			
R.	27,1 %		80 191
	72,9 %		188 177 182 182

La motion sélectionnant [ ] est approuvée.

a. Remise en état.

Un devis de remise en état est présenté par [redacted].

Après débat, l'assemblée générale vote comme suit pour faire procéder à cette remise en état par le fournisseur Van Beneden :

VOTE	% des quotités présentes	NOMS	/ Quotités
POUR	100 %		
CONTRE			
ABSTENTION			

La motion sélectionnant V1 [redacted], pour remise en état est approuvée.

Le syndic communiquera à tous les copropriétaires la date de la première intervention avec préavis de 8 jours.

#### 4. **Etablissement et signature du procès-verbal.**

L'assemblée s'est clôturée à 19h25.

DONT PROCES VERBAL

Rédigé, date et lieu que dessus,

Après lecture, le syndic certifie et signe.

(suivent les signatures)

**CERTIFIE CONFORME**



Christophe DUPONCHEELE

ACP "Empereur"  
Avenue Jules César, 118  
1150 BRUXELLES

**Liste des présences**  
**AGE du 30 janvier 2023 à 19h00**

limite légale Prop./Tiers

Lots	Copropriétaires	Quotités	Présents	Représ.	Procurations reçues et tantièmes								TOTAL quotités	
					1 <sup>er</sup> Lot	Q	2 <sup>e</sup> Lot	Q	3 <sup>e</sup> Lot	Q	4 <sup>e</sup> Lot	Q		
App1		191		191										0
App2		188	188											188
App3		182		182										0
App4		182	182		A3	182	A5	177						541
App5		177		177										0
Flat0		80	80		A1	191								271
<b>TOTAL</b>		<b>1000</b>	<b>450</b>	<b>550</b>										<b>1000</b>

**QUORUM PROPRIETAIRES DELIBERANTS :** 6 propriétaires

Propriétaires présents 3 /6  
Propriétaires représentés 3 /6  
Propriétaires absents 0 /6

**QUORUM QUOTES-PARTS DELIBERANTES** 1000 quotes-parts **MAJORITES PRESENTES EN QUOTES-PARTS**

Quotes-parts présentes 450 /1000 50% : 500 /1000  
Quotes-parts représentées 550 /1000 2/3 : 667 /1000  
Quotes-parts absentes 0 /1000 80% : 800 /1000  
100% : 1000 /1000  
unanim.: 1000 /1000